ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Aeroports

Question écrite n° 39180

Texte de la question

M Jean Ueberschlag attire l'attention de M le ministre delegue aupres du ministre de l'equipement, du logement, de l'amenagement du territoire et des transports, charge de l'environnement, sur le decret no 87-341 du 21 mai 1987 relatif aux commissions consultatives de l'environnement des aerodromes. La composition de ces commissions est definie a l'article 4 dudit decret qui prevoit, entre autres, la presence de representants d'associations de riverains, mais ne semble pas comprendre de representants des associations de protection de la nature. Il desirerait savoir s'il n'envisage pas d'ouvrir ces commissions aux associations de protection de la nature.

Données clés

Auteur : M. Ueberschlag Jean
Circonscription : - RPR
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 39180
Rubrique : Transports aeriens
Ministère interrogé : environnement
Ministère attributaire : environnement

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 18 avril 1988, page 1612